

## Affectation et inscription des élèves à la rentrée 2017 Département de la Gironde

- L'ÉLÈVE EST ACTUELLEMENT INSCRIT DANS UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC OU PRIVÉ DE LA GIRONDE.

	CONTACT	CALENDRIER
Entrée en 6 <sup>ème</sup>	Directeur de l'école actuelle de l'élève	Avant le 23 mai
Entrée en 2 <sup>nde</sup>	Chef d'établissement du collège actuel de l'élève	Avant le 14 juin
Changement d'établissement souhaité	Chef d'établissement du collège ou du lycée actuel de l'élève	Avant le 16 juin

- L'ÉLÈVE EST ACTUELLEMENT INSCRIT DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT ET ARRIVE EN GIRONDE.

ENTREE	CONTACT	CALENDRIER
Entrée en 6 <sup>ème</sup>	Directeur de l'école actuelle de l'élève	Avant le 7 juin
Entrée en 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>	Chef d'établissement du collège actuel de l'élève	Avant le 7 juin
Entrée en 2 <sup>nde</sup>	Chef d'établissement du collège actuel de l'élève	Avant le 16 juin
Entrée en 1 <sup>ère</sup> et Tale	Chef d'établissement du lycée actuel de l'élève  → Accompagnement si besoin : <a href="mailto:ce.ia33-bso@ac-bordeaux.fr">ce.ia33-bso@ac-bordeaux.fr</a>	Avant le 16 juin

- **ARRIVEES TARDIVES DANS LE DEPARTEMENT APRES LE 07 JUIN POUR LE COLLEGE, APRES LE 16 JUIN POUR LE LYCEE**

#### Procédure

Imprimé à télécharger :  
<http://www2.ac-bordeaux.fr/dsden33/>

(Actualité. modalités d'inscription des élèves/ inscriptions et affectations)

#### Calendrier

Jusqu'au 17 juillet  
ou à partir du 17 août

#### Contact

[ce.ia33-bso@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia33-bso@ac-bordeaux.fr)

Le cas échéant prise de rendez-vous

- **SI LA FAMILLE SOUHAITE UNE REVISION D'AFFECTION, RECOURS POSSIBLE EN FIN DE PROCEDURE D'AFFECTION APRES LE 5 JUILLET**

#### Procédure

Imprimé à télécharger :  
<http://www2.ac-bordeaux.fr/dsden33/>  
(Actualité – modalités d'inscription des élèves)

#### Calendrier

Dépôt des recours : 06 au 10 juillet  
Traitement des recours : 10 au 17 juillet  
Résultats des recours : à partir du 17 juillet

#### Contact

[ce.ia33-bso@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia33-bso@ac-bordeaux.fr)

- **ELEVES NON AFFECTES DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE EN FIN DE 3<sup>EME</sup>**

Seul interlocuteur :  
principal du collège d'origine  
(ajustement des vœux et 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tours AFFELNET).

- **Accueil du public**

**Les familles arrivant en Gironde** après le 07 juin (collèges) & le 16 juin (lycées) pourront être reçues à la Direction académique :

- **Mardi 04 au mardi 11 juillet de 13h à 17h**
- **Jeudi 24 au Lundi 28 août de 13h à 17h**

**Les familles dont l'enfant est aujourd'hui inscrit dans le privé :**

- **Jeudi 6 juillet matin de 9h à 12h**
- **Mercredi 12 juillet après-midi de 13h à 18h**
- **Mardi 22 août 9h à 12h**

**DANS UN SECOND TEMPS, TOUTES LES FAMILLES QUI SOUHAITERONT ETRE REÇUES APRES UNE PROPOSITION D'AFFECTATION LE SERONT :**

- **Lundi 17 juillet de 13h à 18h**
- **Mardi 18 juillet de 13h à 18h**
- **Lundi 21 août de 13h à 18h**
- **Mardi 22 août de 13h à 18h**
- **Mercredi 23 août toute la journée (de 09h à 18h)**

**Prise de rendez-vous possible à l'adresse : [ce.ia33-bso@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia33-bso@ac-bordeaux.fr)**

- **Rappel**

- **Dans les écoles** : Les inscriptions relèvent de la mairie du domicile de la famille.
- **Dans les collèges** : L'affectation relève du directeur académique dans le strict respect du secteur arrêté par le conseil départemental de la Gironde. Les demandes de dérogation sont traitées dans le respect des priorités ministérielles et dans les limites des places disponibles.
- **Dans les lycées** : L'affectation relève du directeur académique dans le strict respect des secteurs présentés en commission technique et au conseil départemental de l'Éducation nationale. Les demandes de dérogation sont traitées dans le respect des priorités ministérielles et dans les limites des places disponibles.